

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE

L'an 2026,

Le 28 Avril, à 10 heures,

L'associé unique de la SASU en formation **2M-ECHAFAUDAGES**, au capital de 200,00 Euros, sise 1 Rue de L'Ile de France 78000 VERSAILLES, en possession de toutes ses facultés physiques et intellectuelles, prend solennellement la décision suivante afin de nommer le Président de ladite société.

Est Présents

M. MUKENDI Mwamba, détenteur des 10 actions numérotées de 01 à 10, composant le capital social.

Ci..... 10 actions

L'associé unique, **M. MUKENDI Mwamba** cite l'ordre du jour et déclare que l'assemblée peut se tenir en toute régularité.

L'associé unique passe au vote.

1° Nomination du Président la **SASU 2M-ECHAFAUDAGES**.

L'associé unique se désigne et adopte solennellement, lui-même, **M. MUKENDI Mwamba**, Né le **21/10/1977** à **Kinshasa** comme Président de la société, et ceci, de manière permanente.

M. MUKENDI Mwamba accepte les nouvelles fonctions lui attribuées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 10 h 30 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par L'associé unique, après lecture.

M. MUKENDI Mwamba

